|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C21/26-F** |
| **22 avril 2021** |
| **Original: anglais** |
|  |
| RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (EG-RTI) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport rend brièvement compte des principaux résultats des troisième et quatrième réunions du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), tenues les 17 et 18 septembre 2020 et les 3 et 4 février 2021, conformément à la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT et à la Résolution 1379 (modifiée en 2019) du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité **à prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[[*Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-146-E.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-146-F.pdf)[*Résolution 1379 (modifiée en 2019) du Conseil*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0139/en) |

# 1 Introduction

1.1 Par sa Résolution 1379 (modifiée en 2019), le Conseil a décidé de convoquer à nouveau un [Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)](https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx), ouvert à la participation de tous les États Membres et Membres de Secteur, pour procéder à un examen détaillé du RTI, en vue de parvenir à un consensus sur la marche à suivre concernant le RTI, conformément à la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

1.2 Suivant son mandat défini dans la Résolution 1379 (modifiée en 2019) du Conseil, le Groupe EG-RTI doit procéder à un examen détaillé du RTI, sur la base des contributions soumises par les États Membres et les Membres de Secteur ainsi que des contributions soumises par les Directeurs des Bureaux, le cas échéant, en examinant chacune des dispositions du RTI et en mettant l'accent sur la version de 2012 du RTI. Cet examen devrait notamment porter sur:

a) l'applicabilité des dispositions du RTI pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des services et des réseaux internationaux de télécommunication/TIC; et

b) la souplesse, ou le manque de souplesse, des dispositions du RTI pour tenir compte des nouvelles tendances des télécommunications/TIC ainsi que des nouveaux problèmes qui se font jour dans l'environnement international des télécommunications/TIC.

1.3 Par sa Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Conseil d'examiner les rapports du Groupe EG-RTI à ses sessions annuelles et de soumettre le rapport final de ce Groupe, assorti des commentaires du Conseil, à la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

# 2 Activités du Groupe EG-RTI

2.1 Le Groupe EG-RTI a tenu ses troisième et quatrième réunions les 17 et 18 septembre 2020 et les 3 et 4 février 2021, respectivement.

2.2 Les rapports des [troisième](https://www.itu.int/md/S20-EGITR3-C-0012/en) et [quatrième](https://www.itu.int/md/S21-EGITR4-C-0008/en) réunions du Groupe EG-RTI ont été approuvés par le Groupe.

2.3 À sa [troisième](https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx) réunion, le Groupe EG-RTI a complété le Tableau d'examen (concernant les dispositions des Articles 5 à 8 et de l'Appendice 1), reproduit dans l'Annexe du rapport. La colonne "Résumé des résultats" a été remplie, comme convenu, par les membres durant la réunion, tandis que les deux autres colonnes, respectivement "Applicabilité pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des réseaux et des services" et "Souplesse pour tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se font jour", ont été complétées de manière informelle par les Vice-Présidents, en concertation avec les membres de leurs régions, sur la base des contributions reçues et des discussions tenues à la réunion.

2.4 À sa [quatrième](https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-itrs.aspx) réunion, le Groupe EG-RTI a complété le Tableau d'examen (concernant les dispositions des Articles 9 à 14 et de l'Appendice 2), reproduit dans l'Annexe du rapport. La colonne "Résumé des résultats" a été remplie, comme convenu, par les membres durant la réunion, tandis que les deux autres colonnes, respectivement "Applicabilité pour ce qui est de favoriser la fourniture et le développement des réseaux et des services" et "Souplesse pour tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se font jour", ont été complétées de manière informelle par les Vice-Présidents, en concertation avec les membres de leurs régions, sur la base des contributions reçues et des discussions tenues à la réunion.

2.5 À l'issue de sa quatrième réunion, le Groupe EG-RTI a achevé l'examen de chacune des dispositions de la version de 2012 du RTI. Lors des deux réunions restantes, conformément au programme de travail qui a été approuvé, le Groupe examinera les observations générales des membres concernant la version de 2012 du RTI, fondées sur l'examen de chacune des dispositions du RTI effectué au cours des quatre premières réunions, et établira la version définitive du rapport du Groupe qui sera soumis à la session de 2022 du Conseil.

# 3 Conclusions

3.1 Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport d'activité du Groupe EG-RTI.

3.2 Au nom du Groupe EG-RTI, le Président remercie personnellement tous les États Membres de l'UIT ayant présenté des contributions et ayant participé aux travaux du Groupe, les Vice‑Présidents, le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général, les Directeurs du TSB et du BR, la Directrice du BDT, et le Secrétariat général, pour leur précieux concours pendant les quatre réunions du Groupe EG-RTI tenues à ce jour.

 **Président: M. Lwando Bbuku
 (ZAMBIE)**